

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 20 juin 2023 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SORBIERS s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de M. Jacques VALENTIN, Adjoint à la Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : 14 juin 2023

PRESENTS : Mmes et MM Jacques VALENTIN – Martine NEDELEC - Alain SARTRE - Nadine SAURA – Catherine KOCZURA – Dominique BERNAT - Viviane NEEL — Christophe FARA – Gérard ROUCOUSE – Mireille GILBERTAS – Michel JACOB – Nathalie COUCHOT - Eric GALLOT – Xavier MULLER – Ludivine VIOLOT – Marlène DI PIAZZA-TALLON – Sylvain DUPLAY – Jean-Claude DELARBRE - Jocelyne GAGNAL-PIZOT – Sarah VALLUCHE – Christophe BERGERAC

ABSENTS : Mme Marie-Christine THIVANT

ABSENTS EXCUSES : MM Olivier VILLETTELLE - Monique JOASSARD - Myriam RAGEYS-FERRET - Séverine ALLEGRA - Julien BONNETON - Adeline DELMAS - Marie-Hélène MASSON

PROCURATIONS : M. Olivier VILLETTELLE à M. Jacques VALENTIN
Mme Monique JOASSARD à M. Dominique BERNAT
Mme Myriam RAGEYS-FERRET à M. Eric GALLOT
Mme Séverine ALLEGRA à Mme Nadine SAURA
M. Julien BONNETON à Mme Sarah VALLUCHE
Mme Adeline DELMAS à Mme Jocelyne PIZOT-GAGNAL
Mme Marie-Hélène MASSON à M. Christophe BERGERAC

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Viviane NEEL

FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNÈBRES

L'exercice 2022 des pompes funèbres est marqué par la vente de 6 cuves.

Au 31 décembre 2022, le stock constaté était de 95 cuves disponibles.

Tenant compte de ces éléments, le conseil municipal est invité à prendre connaissance du compte administratif 2022, dont les données sont les suivantes :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022- BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES

EXECUTION DE L'EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2022

Réalisé par section	Fonctionnement	Investissement
Recettes nettes	104 279.34 €	100 546.00 €
Dépenses nettes	100 546.00 €	92 799.32 €
Résultat de l'exercice 2022	3 733.34 €	7 766.68 €

Résultat 2021 reporté	- 3 833.34 €	11 500.02 €
RESULTAT CLOTURE 2022	- 100.00 €	+ 19 266.70 €

Madame la Maire quitte la salle afin de ne pas prendre part au vote.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2022.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12 et suivants ;

Vu la délibération n°2022-051 du 30 mars 2022 portant approbation du budget primitif 2022,

Vu la délibération n°2023-123 du 20 juin 2023 portant approbation du compte de gestion 2022,

Vu la délibération n° 2023-119 du 20 juin 2023 désignant Monsieur Jacques VALENTIN Président de séance, pour le vote du compte administratif 2022 du budget annexe des pompes funèbres,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 dressé par Madame la Maire ;
- **LUI DONNE** acte de sa gestion ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ADOPTE PAR	POUR	: 27
	CONTRE	: 0
	ABSTENTIONS	: 1

Pour extrait certifié conforme,
Sorbiers, le 22 juin 2023

La Maire,

Marie-Christine THIVANT



La secrétaire de séance,

Viviane NEEL

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.